

Instituts
thématiques



Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

**Bilan financier
et patrimonial
2008**

| | |
|-------------------------------|----|
| Règles et méthodes comptables | 03 |
| Chiffres clés | 05 |
| Charges | 05 |
| Produits | 07 |
| Éléments d'analyse financière | 10 |
| Bilan | 12 |
| Réalisation budgétaire | 15 |

« Les citoyens ont le droit de constater [...] la nécessité de la contribution publique [...], d'en suivre l'emploi... »

(extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, art. 14)

L'activité des services comptables de l'Inserm s'est résolument placée dans la direction fixée par la Déclaration des Droits de 1789. Une comptabilité sincère et transparente doit en effet permettre à l'ordonnateur de se rendre compte de la situation financière et patrimoniale de l'établissement, d'une part, et de rendre compte aux autorités de tutelle de l'utilisation des fonds publics mis à sa disposition, d'autre part.

La décision prise par l'établissement de faire certifier ses comptes de 2009 par des commissaires aux comptes s'inscrit elle aussi dans cette perspective.

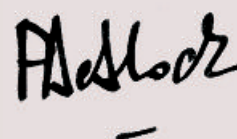
Les efforts entrepris ces dernières années ont été poursuivis et amplifiés afin de fiabiliser le haut de bilan et d'assurer une meilleure adéquation entre l'état de l'actif et l'inventaire physique. La déconcentration de ces opérations auprès des agents comptables secondaires et la désignation de correspondants inventaire dans de nombreuses unités de recherche a grandement facilité la tâche.

Une attention toute particulière a été apportée à la structuration de la démarche de contrôle interne. Le programme d'autodiagnostic est bien avancé et sera entièrement réalisé début 2009. Sur cette base, il est possible d'analyser les forces et les faiblesses, de dresser une première cartographie des risques et de définir des plans d'actions à court et moyen terme. Les comptes rendus des contrôles de premier niveau effectués par les agents comptables secondaires, de même que les contrôles de deuxième niveau réalisés par l'agence comptable principale s'inscrivent dans cette démarche : rendre les procédures plus fiables, afin d'alléger le contrôle des opérations.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans la collaboration étroite et permanente entre les services comptables et les services ordonnateurs, dans la ligne tracée par le protocole de modernisation comptable et financier de l'Inserm, dont la première période triennale s'achève en février 2009. Sur cette base saine, de nouveaux objectifs d'amélioration de la qualité comptable pourront être déterminés pour 2009.

Pierre Deblock,

Trésorier-payeur général
Agent comptable principal
de l'Inserm



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Cadre budgétaire et comptable

Le guide de procédure du « nouveau cadre budgétaire et comptable (NCBC) » a été approuvé par le Conseil d'administration le 15 décembre 2005, et mis à jour en dernier lieu lors du conseil d'administration du 9 octobre 2008 pour tenir compte de la création des instituts thématiques.

Il organise la présentation des dépenses selon leur destination et leur nature :

- la répartition par destination s'effectue par le recours à trois agrégats : le plus important (A1) concerne les activités scientifiques (ventilées entre administrations déléguées régionales et, à compter de 2009, entre domaines de compétence des instituts thématiques) ; le deuxième (A2), les activités communes (grandes infrastructures, information scientifique, valorisation, etc.) ; le troisième (A3), les fonctions support (administration, immobilier) ;
- la répartition par nature distingue le personnel rémunéré sur les crédits de la subvention pour charges de service public (SCSP), les autres personnels, le fonctionnement et l'investissement non programmé et, enfin, les opérations d'investissement programmé (c'est-à-dire celles qui ont une durée supérieure à l'exercice) ;

Les recettes sont quant à elles classées en quatre catégories : la subvention pour charges de service public, le produit des contrats de recherche, les produits de la valorisation et des prestations de services, les autres recettes ;

Enfin, il existe une ligne consacrée aux produits et charges dits « calculés » (dotations aux amortissements et provisions, et reprises sur ces lignes). Ces charges et produits comptables ne participent pas à l'équilibre budgétaire.

Cette présentation répond à une des exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en permettant d'améliorer la lisibilité des actions conduites par l'établissement.

Comptabilité

En sa qualité d'établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), l'Inserm est soumis aux règles de la comptabilité publique, précisées pour cette catégorie d'établissements dans l'instruction M 9 -1 de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Organisation des services comptables

L'agence comptable principale (ACP) tient la comptabilité de l'établissement. Elle est responsable de l'exécution des recettes et des dépenses du siège de l'Institut, assure les opérations de paye de l'ensemble des personnels de l'Inserm et gère la trésorerie de l'établissement. Elle coordonne et anime l'activité des agences comptables secondaires.

Les 13 agents comptables secondaires (ACS) présents dans les administrations déléguées régionales assurent la gestion comptable et financière des unités de recherche de leur ressort territorial.

La déconcentration des traitements comptables a été étendue progressivement et est désormais totale (en 2008, déconcentration des amortissements). Il convient de rappeler ici que les ACS sont également chefs des services financiers de leur administration régionale.

L'établissement dispose d'un progiciel de comptabilité, nommé SAFIr, et d'un progiciel de paye, nommé SIRENE NG, tous deux développés sur base ORACLE, qui sont communs à l'ordonnateur et au comptable.

Le compte financier doit être présenté par l'agent comptable au conseil d'administration dans les quatre mois qui suivent la fin de l'exercice. Il est ensuite adressé à la Cour des comptes.

Conformément aux dispositions du plan comptable général, la comptabilité fait notamment apparaître :

- un bilan qui décrit, au passif, l'ensemble des ressources perçues par l'établissement depuis sa création (capitaux permanents), ainsi que les dettes d'exploitation et, à l'actif, l'emploi qui en a été fait (immobilisations, stocks, créances, comptes financiers) ;
- un compte de résultat, qui retrace les opérations de charges (dépenses) et de produits (recettes) dont le solde représente le résultat de l'exercice.

Les principales particularités de la comptabilité de l'Inserm sont les suivantes :

- les immobilisations incorporelles figurant au bilan correspondent, pour l'essentiel, à des acquisitions de logiciels. Les brevets propriété de l'Inserm ne sont pas valorisés ; les frais liés à leur dépôt et à leur protection figurent en charges ;
- les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition. L'Inserm a obtenu du ministère des Finances la faculté de n'inscrire à l'actif que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1 600 euros HT (les acquisitions de biens de valeur inférieure sont considérées comme des consommations de l'exercice). Les durées d'amortissement adoptées par le Conseil d'administration sont conformes aux usages ;
- les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique.

Actions menées en 2008 pour fiabiliser l'actif

Des lacunes dans la connaissance de la consistance et de la localisation géographique du patrimoine de l'établissement, voire dans l'origine des financements mis en œuvre pour le constituer, ont été relevées par la Cour des comptes. L'amélioration de la qualité comptable obtenue en matière de recettes et de dépenses a permis de placer la question de la qualité de l'inventaire au cœur des préoccupations de l'ordonnateur comme du comptable.

Les travaux préalables à la mise en place d'un inventaire physique exhaustif et à jour ont été réalisés : un dispositif d'étiquettes comportant un code à barres permet de faire le lien avec l'application informatique.

Les travaux d'inventaire ont permis, en outre, de justifier des sorties d'actif. Un certain nombre de

biens totalement amortis et non localisés ont également été sortis de l'actif. Ces travaux seront poursuivis en 2009, l'objectif étant de les achever au cours de l'année.

Enfin, le calcul et l'inscription en comptabilité des amortissements étaient jusqu'ici réalisés au niveau central, alors que les actifs correspondants étaient inscrits dans la comptabilité des agences comptables secondaires. La consolidation de fin d'année permettait, certes, de présenter un bilan cohérent au 31 décembre, mais elle était déresponsabilisante pour les administrations déléguées régionales, et entraînait des erreurs dont la correction nécessitait des travaux fastidieux. La déconcentration des opérations d'amortissement a permis de corriger ces anomalies.

Contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement, et mis en œuvre par les responsables de tous les niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités. Ce dispositif dépasse les contrôles ponctuels et fait partie intégrante du pilotage.

Le contrôle interne comptable a pour objectif de fournir aux comptables une « assurance raisonnable » que les états financiers donnent une image sincère et fidèle de l'exécution du budget, des résultats et de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

Le dispositif mis en place à l'Inserm repose sur :

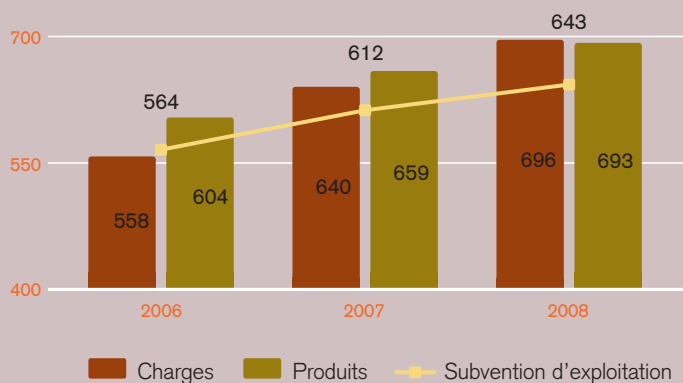
- le diagnostic des services, qui dessine une cartographie sommaire des risques, et sur lequel s'appuie le plan de contrôles ;
- une base documentaire, constituée de fiches de procédure, souvent communes avec la Direction des affaires financières, qui permet de sécuriser et d'harmoniser les pratiques ;
- une liste des contrôles à effectuer (et à tracer) dans les agences comptables secondaires, avec compte rendu mensuel à l'agence comptable principale ;
- des contrôles « de deuxième niveau » réalisés par l'agence comptable principale.

CHIFFRES CLÉS

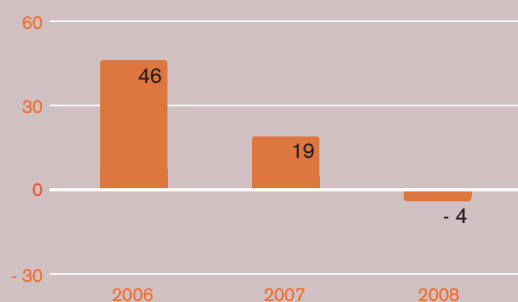
Les charges progressent de 8,7 %, contre 5 % pour les produits, ce qui se traduit par la constatation d'une perte comptable de 3,6 M€ sur l'exercice. L'excédent brut d'exploitation s'élève, quant à lui, à 46,1 M€.

Le nombre de factures traitées s'est élevé à 287 956 (+ 8,2 %), celui des titres de recettes à 5 676 (+ 8,6 %).

Évolution 2006-2008 des charges et produits (en M€)



Évolution 2006-2008 du résultat (en M€)



CHARGES

Le montant total des dépenses comptabilisées au titre de l'exercice 2008 s'élève à 696,4 M€, soit une augmentation de 8,7 % par rapport à 2007.

Évolution 2006-2008 des charges (en milliers d'euros)

| Catégorie | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution (%) 2008/2007 |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Achats | 77 156 | 91 065 | 90 248 | - 0,90 |
| Services extérieurs | 64 404 | 72 678 | 73 092 | 0,57 |
| Impôts et taxes | 28 054 | 29 632 | 32 406 | 9,36 |
| Personnel | 333 180 | 370 918 | 415 566 | 12,04 |
| Autres charges de gestion courante | 18 231 | 21 724 | 29 051 | 33,73 |
| Charges financières | 54 | 61 | 127 | 108,20 |
| Charges exceptionnelles | 734 | 767 | 2 296 | 199,35 |
| Amortissements et provisions | 36 317 | 53 405 | 53 637 | 0,43 |
| Total | 558 130 | 640 250 | 696 423 | 8,77 |

La répartition des charges d'exploitation est la suivante :

- charges externes (60) : elles sont principalement constituées par les achats de fournitures pour les laboratoires. Après avoir connu une progression très soutenue au cours des dernières années (+ 12,5 % en 2006, + 18 % en 2007), elles se sont stabilisées en 2008 ;
- services extérieurs (61 et 62) : les travaux d'entretien et réparations se sont élevés à 14,5 M€ ; le montant des frais de déplacements et de missions n'a pas connu d'évolution significative entre 2007 et 2008 ;
- impôts, taxes et versements assimilés (63) : leur montant a évolué dans des proportions comparables à celui des rémunérations, ce qui est logique dans la mesure où la principale charge fiscale que supporte l'Inserm est la taxe sur les salaires ;

Répartition 2008 des charges d'exploitation (en M€)



L'Inserm et la TVA

L'Inserm a la qualité d'assujetti complet et de redevable partiel de la TVA. Le taux de prorata de déduction appliqué lors de l'exercice 2008 est de 100 %.

Une déclaration unique des données consolidées de l'ensemble des services est établie mensuellement par l'agence comptable principale.

- charges de personnel (64) : elles représentent la part la plus importante des dépenses (59,7 %). Elles sont pour l'essentiel financées par la subvention pour charges de services publics, mais la part de financement des dépenses de personnel par les ressources propres continue de croître, passant de 10 % en 2006 à 14 % en 2007 et 17 % en 2008 ;

Évolution de la masse salariale en 2008

Les charges de personnel progressent de plus de 44 M€ par rapport à 2007 (+ 12 %). Cette augmentation provient, pour moitié, de l'augmentation du taux de la cotisation patronale pour charges de pension (+ 20 M€) et, pour un quart, de l'augmentation des effectifs rémunérés sur contrats de recherche (+ 10 M€).

L'augmentation des rémunérations versées au personnel permanent est de 2,1 %. Elle trouve son origine dans l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique et dans l'effet du GVT (glissement vieillesse technicité).

NB : La taxe sur les salaires, qui figure dans la rubrique « impôts » pour ce qui concerne la comptabilité, est traitée comme une charge de personnel dans la nomenclature budgétaire.

- autres charges courantes (65) : elles sont essentiellement composées des participations diverses versées à nos partenaires (établissements publics et universités, en très grande majorité), en progression de plus de 33 %. Les redevances pour concession de brevets-licences progressent de 22,5 %, tandis que les autres charges de gestion courante sont en recul de 17,9 % ;
- charges financières (66) : elles sont particulièrement peu élevées, en raison de l'absence de dettes financières de l'établissement. Elles correspondent exclusivement à des pertes sur opérations de change (à analyser au regard des gains de change réalisés par ailleurs), en progression de 107 % ;
- charges exceptionnelles (67) : elles sont principalement constituées d'annulations de produits sur exercices antérieurs, d'admissions en non-valeur et de remboursements de soldes de contrats de recherche ;
- charges « calculées » (68) :
Provisions pour risques : le risque ayant trait aux contentieux juridictionnels fait l'objet de provisions selon une règle simple, seuls sont provisionnés les risques financiers liés à des affaires pour lesquelles l'Inserm a interjeté appel après une condamnation en première

instance. En application de cette règle, une provision de 300 000 euros est nécessaire. Au 31 décembre 2007, le risque avait été estimé à 75 000 euros : l'évaluation 2008 se traduit donc par un complément de 225 000 euros.

Les provisions pour dépréciation concernent exclusivement la valeur du stock d'ouvrages édités par l'Inserm. Depuis 2007, une dépréciation est provisionnée, calculée en fonction de l'ancienneté de l'édition et de son rythme de diffusion. Il est rappelé que la gestion du stock d'ouvrages édités par l'Inserm a été confiée à la SAS Lavoisier.

Les amortissements sont la constatation comptable de la perte de la valeur des immobilisations du fait de leur utilisation. Ils ont pour but de faire figurer au bilan les immobilisations pour une valeur s'approchant de leur valeur vénale. Pour 2008, le montant des amortissements s'élève à 53,3 M€, sans variation significative par rapport à 2007.

Amélioration de la qualité comptable en matière de dépenses

- La réduction du délai moyen de paiement à moins de 24 jours était un objectif assigné aux agents comptables : il a été largement atteint, avec un délai moyen de 16,7 jours, contre 29 en 2007. Ce résultat s'inscrit pourtant dans un contexte d'augmentation des charges : en effet, le mandatement des dépenses est passé par le traitement de près de 288 000 factures, soit une augmentation de 8,2 % par rapport à 2007.
- Le montant des charges constatées d'avance a été multiplié par quatre et s'élève à 178 000 €. Des charges à payer ont été comptabilisées pour 14,7 M€, en très forte progression pour la deuxième année consécutive : + 32 % par rapport à l'exercice 2007. Cette évolution est le reflet de l'évolution d'une comptabilité « de caisse » vers la comptabilité « d'exercice ».
- La carte affaires permet le règlement des dépenses professionnelles liées aux frais de déplacement et aux frais de représentation. Une politique ciblée de diffusion de ce moyen moderne de paiement s'est traduite par la mise en place d'environ 120 cartes nouvelles en 2008. Le nombre de détenteurs de cartes affaires n'était que d'une dizaine fin 2007.
- Le projet d'audit partenarial des opérations de paye : la gestion de la paye est déconcentrée dans les administrations déléguées régionales depuis 2004, mais la facturation et le paiement de la paye et des charges associées sont gérés au niveau central. L'importance des flux financiers liés à la paye (59,7 % des charges de l'établissement) rendent nécessaire la mise en place d'un contrôle partenarial entre les services des ressources humaines et les services comptables, de manière à sécuriser davantage la qualité de comptabilisation de ces opérations. Cette action, inscrite dans le protocole de modernisation de la gestion financière de l'établissement, sera entreprise en 2009.
- Le contrôle interne en matière de dépenses a porté sur les frais de mission (contrôle exhaustif au-delà d'un certain seuil, par sondage en deçà), sur les comptes sensibles (opérations immobilières, subventions exceptionnelles) et sur l'intégralité des dépenses de deux journées par ACS.

PRODUITS

Le total général des recettes s'élève à près de 693 M€, en augmentation de 5 % par rapport à 2007.

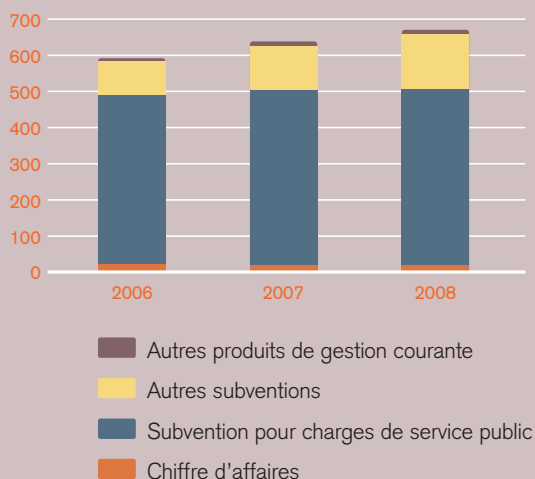
Évolution 2007-2008 des recettes (en milliers d'euros)

| Catégorie | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution (%) 2008/2007 |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|
| Chiffre d'affaires | 20 180 | 17 907 | 14 145 | - 21,01 |
| Subventions d'exploitation | 564 280 | 612 394 | 643 280 | 5,04 |
| Autres produits de gestion | 5 114 | 7 222 | 7 056 | -2,30 |
| Produits financiers | 1 252 | 5 335 | 4 228 | - 20,75 |
| Produits exceptionnels | 13 329 | 16 705 | 24 110 | 44,33 |
| Total des produits | 604 155 | 659 563 | 692 819 | 5,04 |

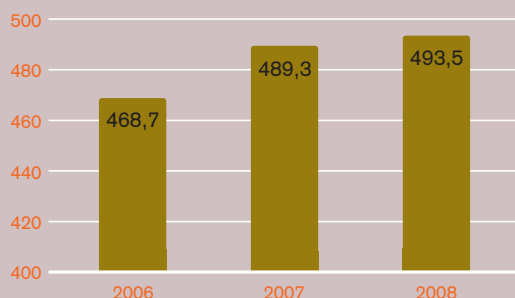
La répartition des recettes d'exploitation est la suivante :

- chiffre d'affaires (70) : il regroupe l'ensemble des produits générés par les prestations de services, notamment en direction du secteur industriel et, dans une beaucoup plus faible mesure, par le produit des colloques et la vente de publications. La baisse constatée de 21 % est liée en grande partie aux prestations facturées aux industriels ;

Répartition 2008 des recettes d'exploitation (en M€)



Évolution 2006-2008 de la subvention pour charges de services publics (en M€)



- subventions et concours assimilés (74) :

- une « subvention pour charges de services publics » (SCSP) est allouée à l'Inserm par l'État dans le cadre du programme 172 de la loi de finances. Elle s'est, en définitive, élevée à 493,5 M€ (+ 0,87 % par rapport au montant perçu au titre de 2007). Elle représente 71,2 % des recettes de l'établissement ;
- les subventions sur projet et les financements contractuels sont en forte croissance, plus de 21,6 % sur l'exercice. Les progressions les plus significatives concernent les fonds provenant des associations et fondations, de l'ANR et les facturations auprès de l'Union européenne ;
- les dons et legs se sont élevés à 1,18 M€. Ils ont été affectés, selon la volonté du donateur, soit à une unité de recherche déterminée, soit à l'ensemble des activités de recherche.

Évolution 2007-2008 des subventions sur projets (en milliers d'euros)

| Provenance | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution (%) 2008/2007 |
|----------------------------|---------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Ministères | 8 474 | 5 588 | 5 405 | - 3,27 |
| Collectivités locales | 4 727 | 7 990 | 8 908 | 11,49 |
| ANR | 19 074 | 31 711 | 40 031 | 26,24 |
| Agences nationales | 19 265 | 28 332 | 33 348 | 17,70 |
| Union européenne | 16 215 | 15 912 | 20 031 | 25,89 |
| Organismes internationaux | 3 011 | 2 693 | 2 997 | 11,29 |
| Associations et fondations | 19 587 | 25 342 | 35 158 | 38,73 |
| Divers | 2 756 | 3 918 | 2 143 | - 45,30 |
| Autres partenaires | 628 | 589 | 554 | - 5,94 |
| Total | 93 737 | 122 075 | 148 575 | 21,71 |

Répartition 2008 des subventions sur projets



- recettes d'exploitation (75) : elles sont en diminution de 2 % sur l'exercice. Les redevances pour brevets, qui reculent de 16,5 %, s'élèvent en 2008 à 3,7 M€. À noter une progression des recettes liées aux frais sur contrats (+ 253 000 €) et aux conventions d'occupation (+ 213 000 €) ;
- produits financiers (76) : représentant globalement 4,23 M€, ils sont constitués par :
 - les intérêts des placements. L'établissement est autorisé à placer en bons du Trésor, c'est-à-dire sans risque, une partie de sa trésorerie disponible, à hauteur d'un maximum de 100 M€. Le montant des intérêts s'est élevé à 4,18 M€ en 2008, soit une hausse de 27 % par rapport à 2007, due à la croissance de l'encours moyen des placements et des taux d'intérêt. Ces placements sont neutres sur la dette de l'État au sens du traité de Maastricht ;
 - les différences positives de change, pour environ 51 000 €, à rapprocher des 127 000 € de différences négatives. Quel que soit leur sens, ces différences s'expliquent par la volatilité du rapport de change euro/dollar.

Le montant global des produits financiers de 2007 comprenait la reprise d'une provision pour dépréciation des immobilisations financières. Aucun événement de cette nature n'est intervenu en 2008 ;
- produits exceptionnels (77 et 78) : d'un montant de 24,1 M€, ils proviennent à hauteur de 15,7 M€ de l'inscription des subventions d'équipement au compte de résultat. Ils comprennent également 7,3 M€ de reprises sur amortissements, qui sont la conséquence de la régularisation d'une mauvaise durée d'amortissement pour certains biens sur exercice antérieur.

Amélioration de la qualité comptable en matière de recettes

- Un suivi rigoureux des restes à recouvrer a été mis en place, avec des objectifs assignés aux agents comptables secondaires dans le cadre de leur lettre de mission annuelle. La vigilance et la réactivité des services a permis de diviser par deux le montant des créances clients (voir page 13).
- La sensibilisation des services chargés des ressources humaines s'est poursuivie en matière de qualité de liquidation de la paye, afin de limiter les indus sur rémunérations. Le nombre de dossiers d'ordres de reversement en cours au 31 décembre s'élevait à 93, dont 24 dossiers antérieurs à 2008. Un indicateur de gestion, avec des objectifs associés, sera mis en place en 2009.
- L'évolution vers la comptabilité d'exercice, engagée depuis plusieurs exercices, s'est traduite par une augmentation des produits constatés d'avance, dont le montant a doublé en trois ans.
- Une méthode particulière de comptabilisation des encaissements a été mise en place pour les versements en provenance de l'Union européenne dans le cadre du 7^e PCRD. Compte tenu des décalages entre les encaissements et les dépenses réelles, la comptabilisation « à l'avancement » permet d'avoir un solde du compte en fin d'année qui reflète, mieux que les méthodes traditionnelles, le montant réel des produits constatés d'avance.
- Le contrôle interne en matière de recettes a débuté en 2008. Il a porté à titre expérimental sur la qualité des imputations comptables des subventions d'investissement et des subventions d'équipement, afin de s'assurer que chaque catégorie relevait bien de son régime fiscal et comptable propre.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE FINANCIÈRE

Soldes intermédiaires de gestion

La notion de valeur ajoutée n'a pas de signification dans un établissement public administratif dont l'objet n'est pas de réaliser des ventes dont le produit excéderait le coût de ses achats. La valeur ajoutée est, naturellement, lourdement négative.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) permet de déterminer ce qu'il reste à l'établissement après financement de ses facteurs de production (coût des rémunérations, des consommations en provenance de tiers). L'EBE est le solde le plus significatif de la gestion.

L'EBE s'établit à 46,1 M€, en recul de 20 M€ par rapport à 2007 : la forte croissance des charges de personnel est l'élément qui explique cette dégradation. Cette évolution se retrouve dans le résultat d'exploitation, négatif à hauteur de 29,5 M€.

Les produits financiers et les produits exceptionnels sont importants, mais ils ne suffisent pas à rendre positif le résultat de l'exercice. Ils permettent toutefois de ramener le déficit comptable à 3,6 M€.

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élève à 27,1 M€, en diminution de 29,4 M€. Cette diminution trouve son origine dans la diminution du résultat (23 M€) et dans l'augmentation des reprises sur amortissements et provisions (7,2 M€).

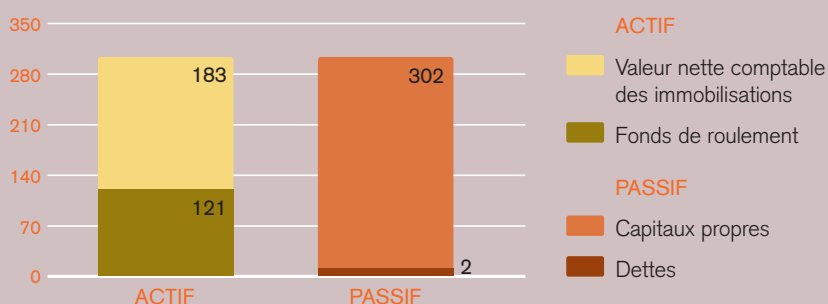
On peut toutefois considérer que ces reprises, liées à la meilleure connaissance de l'actif, participent de la qualité comptable : elles évitent en effet de surestimer artificiellement la capacité d'autofinancement réelle de l'établissement.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement s'apprécie par la différence entre les ressources stables (capitaux permanents) et les emplois stables (l'actif immobilisé). L'adéquation emplois/ressources suppose la réalisation d'un équilibre entre les valeurs immobilisées et les capitaux permanents, entre les actifs circulants et les dettes à court terme.

À la fin de l'exercice 2008, le fonds de roulement brut comptable s'élève à 121,1 M€, en diminution de 5,5 M€ par rapport à 2007.

Fonds de roulement 2008 (en M€)



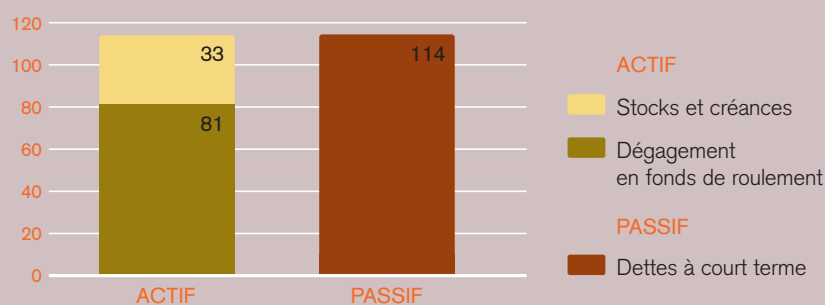
Besoin en fonds de roulement (BFR) et trésorerie

Le besoin en fonds de roulement est constitué de l'ensemble des décalages entre les encaissements et les décaissements lorsqu'ils pèsent sur la trésorerie. On constate à l'Inserm un BFR négatif, qui vient abonder la trésorerie.

Les données précédentes permettent de vérifier l'égalité fondamentale de l'analyse du fonds de roulement et de retrouver les chiffres des comptes de disponibilités :

fonds de roulement (+ 121) - besoin en fonds de roulement (- 81) = trésorerie (+ 202 M€).

Besoin en fonds de roulement 2008 (en M€)



Flux d'intermédiation

Le rôle d'intermédiation de l'Inserm dans le financement de la recherche conduit à faire transiter par ses comptes, hors budget, un montant de plus en plus important de fonds destinés *in fine* à des tiers (universités, autres EPST, institutions diverses).

Les financements en provenance de l'ANR jouent ici un rôle déterminant. Le montant des flux était de 35,5 M€ en 2006 et de 37,5 M€ en 2007. Ils se sont élevés à 81,6 M€ en 2008.

Flux d'intermédiation pour l'exercice 2008 (en milliers d'euros)

| Provenance | Encaissement 2008 |
|---|-------------------|
| CEE et étranger | 35 069 |
| Universités | 505 |
| Institutions diverses (Institut Curie, Institut Pasteur, AP-HP, ANRS, régions...) | 2 588 |
| INCa | 1 737 |
| ANR | 81 623 |
| EPST | 78 |
| Total | 121 600 |

BILAN

Le total du bilan s'élève à 418,5 M€.

Bilan 2008 (en milliers d'euros)

| ACTIF | | PASSIF | |
|--------------|----------------|------------------|----------------|
| Immobilisé | 183 736 | Capitaux propres | 302 521 |
| Circulant | 234 804 | Provisions | 300 |
| | | Dettes | 115 719 |
| Total | 418 540 | Total | 418 540 |

Actif net

Actif immobilisé

Les logiciels constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles. La diminution de leur valeur nette comptable (après amortissements) témoigne de l'arrivée à maturité des grands logiciels d'exploitation.

L'évolution du montant des immobilisations corporelles révèle la différence entre le montant des acquisitions de l'année et le volume des amortissements pratiqués en comptabilité.

Évolution 2006-2008 de l'actif immobilisé (en milliers d'euros)

| Catégorie | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution (%) 2008/2007 |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 5 862 | 3 959 | 2 210 | - 44,18 |
| Immobilisations corporelles | 182 419 | 179 329 | 176 784 | - 1,42 |
| Immobilisations financières | 2 755 | 4 760 | 4 742 | - 0,38 |
| Total | 191 036 | 188 048 | 183 736 | - 2,29 |

Ces chiffres doivent toutefois être interprétés avec prudence. En effet, les opérations de mise en conformité de l'inventaire et de la comptabilité sont de nature à fausser l'analyse de certains comptes composant ces immobilisations. Ainsi, la poursuite de la politique de mise à jour de l'état de l'actif s'est traduite par des sorties d'actifs bruts pour 8,4 M€.

Les immobilisations financières représentent la valeur des participations, dont la plus importante est la filiale Inserm Transfert. Aucune provision pour dépréciation n'est passée à ce titre.

Filiales et participations

L'Inserm détient à 100 % une filiale, Inserm Transfert, société anonyme au capital de 4 573 470 euros, dont la principale mission est de coordonner la valorisation des innovations biomédicales issues des laboratoires de recherche de l'Inserm.

Des participations minoritaires sont également détenues dans plusieurs GIP ou GIE, notamment le CERBM, le Cermep, le CRNH de Lyon ou encore l'ANRS. Il s'agit de groupements sans capital.

En immobilisations financières, l'Institut détient 16 210 actions de la société Transgene, soit 1 % du capital de l'entreprise (société cotée).

L'ensemble des actions détenues de la société Cemka ont été vendues conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration du 7 juin 2007. Il s'est agi d'un rachat de ses propres titres par la société.

Actif circulant

Le montant des créances avait fortement augmenté en 2007, en raison d'un retard de l'État dans le versement du solde de la subvention pour charges de services publics. La situation est à cet égard redevenue normale.

Évolution 2006-2008 de l'actif circulant (en milliers d'euros)

| Catégorie | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution (%) 2008/2007 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|
| Stocks et en-cours | 955 | 722 | 686 | - 4,99 |
| Créances | 21 175 | 52 767 | 31 747 | - 39,84 |
| Disponibilités | 130 325 | 124 532 | 202 192 | 62,36 |
| Comptes de régularisation | 29 | 44 | 179 | 306,82 |
| Total | 152 484 | 178 065 | 234 804 | 31,86 |

La diminution spectaculaire du nombre et du volume des créances clients au 31 décembre (18,4 M€ en 2007, 9,8 M€ en 2008) est le résultat d'une très active politique du recouvrement. Le taux de recouvrement en 2008 des créances nées en 2008 s'établit ainsi au niveau record de 94,5 %.

Taux (%) de recouvrement des créances depuis 2003

| Créances de | Recouvré en n | Recouvré en n + 1 | Recouvré en n + 2 | Recouvré en n + 3 | Recouvré en n + 4 | Recouvré en n + 5 | Total |
|-------------|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------|
| 2003 | 85,1 | 12,2 | 1,9 | 0,3 | 0,4 | 0,1 | 99,9 |
| 2004 | 89,8 | 7,6 | 1,1 | 0,7 | 0,5 | | 99,7 |
| 2005 | 91,9 | 7,1 | 0,4 | 0,2 | | | 99,6 |
| 2006 | 88,2 | 8,1 | 2,4 | | | | 98,8 |
| 2007 | 88,2 | 10,4 | | | | | 98,6 |
| 2008 | 94,5 | | | | | | 94,5 |

Évolution (%) 2003-2008 du taux de recouvrement sur exercice courant



Passif

Évolution 2006-2008 du passif (en milliers d'euros)

| Catégorie | 2006 | 2007 | 2008 | Évolution (%) 2008/2007 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|
| Capitaux propres | 298 879 | 313 032 | 302 521 | - 3,36 |
| Provisions pour risques | 0 | 78 | 300 | 284,62 |
| Dettes | 44 641 | 53 003 | 115 719 | 118,33 |
| Total | 343 520 | 366 113 | 418 540 | 14,32 |

Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés principalement des dotations et affectations de l'État lors de la création de l'Institut, des réserves qui sont constituées des résultats comptables des exercices antérieurs, et des subventions d'investissement.

La variation constatée sur l'exercice (- 3,3 %) est liée au résultat déficitaire de l'année et au montant de l'amortissement des subventions, qui est supérieur à celui des subventions nouvelles comptabilisées.

Dettes

Les dettes financières sont marginales et varient peu sur l'exercice. Il s'agit pour l'essentiel d'avances d'Oseo Innovation (aides à l'innovation de l'ex-Anvar).

Les dettes à l'égard des fournisseurs sont constituées des charges à payer constatées en fin d'exercice, c'est-à-dire des commandes réceptionnées mais dont les factures ne sont pas parvenues aux services comptables. Ce poste est en constante progression en raison d'une démarche volontariste de rattachement des charges sur l'exercice.

Les dettes diverses sont constituées de produits constatés d'avance, pour 13,8 M€ (sans variation significative par rapport à 2007), de recettes perçues avant émission de factures, pour 19,3 M€ (+ 2,9 M€, soit + 18 %), et surtout de recettes à transférer, en provenance de l'Agence nationale de la recherche. En effet, l'ANR a versé à l'Inserm plus de 61 M€ en toute fin d'année.

C'est ce dernier poste qui modifie considérablement les dettes (+ 118 %) et qui vient abonder en conséquence la trésorerie de l'établissement.

Engagements hors bilan

L'Inserm a essentiellement des engagements hors bilan en matière de dettes liées à la gestion du personnel. S'agissant des droits à congés payés non consommés par leurs bénéficiaires, on peut estimer que les règles de report mises en œuvre dans l'établissement limitent l'engagement financier : il n'a donc pas été évalué. En revanche, il a

paru utile d'évaluer l'engagement relatif aux jours ARTT portés sur les comptes d'épargne temps (CET). Le calcul a été effectué en appliquant au nombre total de jours inscrits sur les CET les règles prévues par le dispositif d'indemnisation institué par le décret du 3 novembre 2008. Il en résulte un engagement représentant environ 5,8 M€ d'euros.

RÉALISATION BUDGÉTAIRE

Le taux de réalisation budgétaire correspond au rapport entre le total des dépenses et des recettes effectivement constaté et les montants correspondants inscrits au budget. Il est le reflet de la qualité de la prévision budgétaire, mais aussi de la discipline de l'exécutif par rapport à l'autorisation accordée par le Conseil d'administration.

Le taux de réalisation du budget s'élève à 85,39 % en dépenses hors charges calculées, et à près de 100 % en recettes.

Recettes

Le budget (budget primitif modifié par deux décisions budgétaires modificatives) a été établi sur la base d'une prévision de recettes nouvelles de 682,8 M€ (hors produits calculés), auxquels il convient d'ajouter, pour la comparaison avec la comptabilité, 122 M€ de prélèvements sur fonds de roulement.

La subvention pour charges de services publics effectivement versée s'est élevée à 493,5 M€.

Les subventions sur projet et les contrats avec des tiers publics ou privés ont procuré une ressource de 172,3 M€.

Les redevances, prestations de services et autres produits de l'activité représentent 5,4 M€, à comparer à une prévision de 5,6 M€.

L'exécution budgétaire fait apparaître une moins-value de 330 000 € par rapport aux recettes prévues, soit un écart, infime, de 0,05 %.

Dépenses

Le niveau des dépenses doit s'apprécier par rapport au maximum autorisé par le Conseil d'administration, soit 802,7 M€.

En tenant compte des dépenses engagées mais non encore mandatées, le montant total des crédits ouverts et non consommés s'élève à 69,1 M€.

La variation du fonds de roulement budgétaire (moins 5,5 M€) sur l'exercice porte le fonds de roulement budgétaire à 120,2 M€, soit 63 jours de fonctionnement sur la base des factures de dépenses émises en 2008, hors charges calculées.

Niveau 2008 des dépenses par agrégat (en milliers d'euros)

| Agrégat | Crédits ouverts | Dépenses exécutées | % d'exécution | Inemployé |
|-------------------|-----------------|--------------------|---------------|----------------|
| 1 | 665 472 | 565 005 | 84,90 | 100 467 |
| 2 | 53 270 | 47 642 | 89,44 | 5 628 |
| 3 | 83 987 | 72 843 | 86,73 | 11 144 |
| Total | 802 729 | 685 490 | 85,39 | 117 239 |
| Charges calculées | 60 000 | 53 845 | | |

Niveau 2008 des dépenses par nature (en milliers d'euros)

| Nature | Crédits ouverts | Dépenses exécutées | % d'exécution | Inemployé |
|--------------------|-----------------|--------------------|---------------|----------------|
| Personnel sur SCSP | 372 695 | 372 685 | 100,00 | 10 |
| Personnel sur RP | 70 478 | 70 381 | 99,86 | 97 |
| Fonctionnement | 342 465 | 232 144 | 67,79 | 110 321 |
| I PROG | 17 091 | 10 280 | 60,15 | 6 811 |
| Total | 802 729 | 685 490 | 85,39 | 117 239 |

Inserm, la recherche en sciences de la vie et de la santé

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), organisme entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et en santé des populations, se positionne sur l'ensemble du parcours allant du laboratoire de recherche au lit du patient.

Il organise la coordination nationale de cette recherche au sein d'instituts thématiques :

- Cancer
- Circulation, métabolisme, nutrition
- Génétique et développement
- Immunologie, hématologie, pneumologie
- Maladies infectieuses
- Neurosciences, neurologie, psychiatrie
- Santé publique
- Technologies pour la santé



Inserm

101, rue de Tolbiac
75654 Paris Cedex 13

Tél. 01 44 23 60 00
Fax 01 45 85 68 56

www.inserm.fr